

# Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Ardèche



## Synthèse de l'état des lieux et diagnostic

Document validé à l'issue de la CLE du 15 décembre 2004  
Et modifié lors de la CLE du 25 avril 2005

## Thématique quantité

Synthèse de l'état des lieux	Secteurs géographiques	Analyse diagnostique	Pistes, orientations et outils
<p><b>Faible ressource disponible</b></p> <p><b>Débits d'étiage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Faibles débits naturels d'étiage</li> <li>Existence de soutien d'étiage</li> <li>Dispositif de soutien d'étiage réduit en cas de sécheresse</li> </ul> <p><b>Lâchers hydroélectriques, variabilité des niveaux d'eaux</b></p> <p><b>Transfert inter bassin</b></p>	<p>Tout le bassin</p> <p>Tout le bassin</p> <p>Ardèche, Chassezac</p> <p>Ardèche</p> <p>Ardèche, Chassezac</p> <p>Bassin de l'Ardèche</p>	<p><b>Quantité/Qualité/Milieu</b> : forts impacts des prélèvements  <b>Usages</b> : impacts sur la totalité des usages ; facteur limitant du développement du territoire et de l'urbanisme</p> <p><b>Quantité</b> : mauvaise connaissance des débits pour certains cours d'eau  <b>Qualité/Milieu</b> : extrême sensibilité de la qualité aux perturbations, limitante pour les activités ; spécificité des milieux méditerranéens  <b>Usages</b> : aggravation des débits par les usages prélèvement et extraction</p> <p><b>Qualité/Milieu</b> : amélioration de la qualité par dilution mais perturbations artificielles des milieux aquatiques, alimentation des nappes alluviales, saturation du karst  <b>Usages</b> : satisfaction qualitative d'usages exigeants (atteinte de norme qualitative), satisfaction quantitative des usages ; faible activité des comités de suivi de la gestion des ouvrages du Chassezac</p> <p><b>Quantité</b> : débits objectifs non atteints à Vogüé  <b>Qualité/Milieu</b> : perte partielle de l'effet de dilution  <b>Usage</b> : réduction du fait de la nécessité de maintenir les réserves AEP et le soutien d'étiage côté Loire</p> <p><b>Qualité/Milieu</b> : variation de températures et de la dilution des pollutions ; perturbations artificielles des milieux aquatiques (DCE : classement en masses d'eau fortement modifié du Chassezac)  <b>Usage</b> : fonctionnement dépend des besoins électriques au niveau national, atténuation grâce à des barrages multi-usages (Pont de Veyrières, Puylaurent), subsistances de risques pour les usagers de la rivière par les brusques variations de niveau</p> <p><b>Quantité</b> : stockage des eaux en période d'abondance dans le bassin de la Loire ; modification du régime hydrologique de l'Ardèche  <b>Qualité/milieu</b> : influence à déterminer sur le bassin de la Loire et impact favorable majeur sur la qualité des eaux de l'Ardèche  <b>Usage</b> : complexe hydroélectrique d'importance nationale ; base de l'économie touristique du sud Ardèche et de la montagne Ardéchoise</p>	<p><b>Mobiliser plus de ressources</b></p> <p><b>Améliorer la connaissance des débits, des prélèvements et de leurs impacts</b></p> <p>Mettre en place des <b>objectifs de débits</b> nécessaires à la <b>préservation du milieu</b> et de la qualité de l'eau et à la satisfaction <b>de tous les usages</b></p> <p>Améliorer la <b>gestion des ouvrages</b></p> <p>Mener une réflexion sur la <b>stratégie de dilution et la gestion de crise</b></p> <p>Mettre en œuvre une <b>gestion cohérente de la ressource entre les bassins de l'Ardèche et de la Loire</b></p>

## Thématique quantité

Synthèse de l'état des lieux	Secteurs géographiques	Analyse diagnostique	Pistes, orientations et outils
<p><b>Eaux souterraines</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Alimentation de nombreuses sources et résurgences</li> <li>Peu d'aquifères alluvionnaires</li> <li>Méconnaissance des capacités, des circulations et des relations avec les eaux superficielles</li> </ul>	<p>Tout le bassin versant</p> <p>Moyennes et basses vallées</p> <p>Tout le bassin versant</p>	<p><b>Quantité</b> : débit variable en fonction du type d'aquifère  <b>Qualité/Milieu</b> : sensibilité et qualité variables (cf qualité), alimentation des cours d'eau par les résurgences  <b>Usage</b> : captages AEP pour les têtes de bassin versant à partir de sources d'intérêt local ; difficultés d'exploitation en d'autres secteurs (cf usages – prélèvements AEP)</p> <p><b>Quantité</b> : interrelations directes avec les eaux superficielles  <b>Qualité/Milieu</b> : forte sensibilité aux perturbations ; conditionne le fonctionnement des milieux humides connexes aux cours d'eau  <b>Usage</b> : fortement réduits par l'abaissement de nappe (cf transport solide) et les sollicitations des prélèvements, essentiellement AEP</p> <p>Insuffisance des informations et des études (notamment en zones de grés)  Absence d'études de l'impact de la plupart des usages</p>	<p><b>Améliorer la connaissance des eaux souterraines</b></p> <p>Etude en cours sur les karsts par l'Agence de l'eau</p>
<p><b>Débits de crues</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Crues brutales et soudaines</li> <li>Réseau de surveillance des crues et d'alerte en place</li> <li>Bonne connaissance du risque inondation</li> <li>Atterrissements ponctuels</li> </ul>	<p>Tout le bassin versant</p> <p>Vallées de l'Ardèche, bas Chassezac, Beaume aval</p> <p>Vallées de l'Ardèche, bas Chassezac, Beaume aval</p> <p>Tout le bassin versant à proximité d'ouvrages perturbant</p>	<p><b>Quantité</b> : phénomènes naturels aggravés par l'état de la végétation, le ruissellement urbain et l'occupation des sols.  <b>Qualité /Milieu</b> : milieux dynamiques et fréquemment renouvelés  <b>Usage</b> : atténuation par les grands ouvrages pour les crues fréquentes, court temps de réponse dans les secteurs amont (cf inondation dans approche usage)</p> <p><b>Quantité</b> : système d'annonce de crue basé sur des niveaux d'alerte et de pré-alerte  <b>Usages</b> : Equipements jugés adaptés, efficacité non optimisée ; nombreux affluents non couverts par le système d'alerte</p> <p><b>Quantité</b> : études hydrauliques (hauteurs, vitesses, zonage, fréquences de retour)  <b>Usage</b> : urbanisme et activités réglementés dans les zones inondables par la mise en œuvre de PPR (cf usage - occupation de l'espace et inondations)</p> <p><b>Quantité</b> : modifications des niveaux d'eau pour crues fréquentes  <b>Qualité/Milieu</b> : cf transport solide  <b>Usages</b> : parfois générés par des ouvrages existant</p>	<p><b>Améliorer les systèmes d'alerte et de prévisions et la connaissance du risque inondation</b> sur le reste du bassin versant</p> <p>Elaborer un <b>schéma de gestion du risque inondation</b> préparant la réalisation de <b>plans de secours communaux, d'outils d'alerte à la population et la création de PC de crise</b></p> <p>Nécessiter de <b>remobiliser les bancs figés (schéma de gestion du transport solide)</b></p>

Thématique qualité			
Synthèse de l'état des lieux	Secteurs géographiques	Analyse diagnostique	Pistes, orientations et outils
<p><b>Qualité des eaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Bonne qualité générale des eaux du point de vue : <ul style="list-style-type: none"> <li>physico-chimique,</li> <li>hydrobiologique</li> </ul> </li> <li>Altérations ponctuelles de la qualité : <ul style="list-style-type: none"> <li>bactériologique,</li> <li>azote,</li> <li>phosphore</li> </ul> </li> <li>Phénomènes d'eutrophisation</li> <li>Dégradation de la qualité suite à des épisodes pluvieux</li> <li>Pollution d'origines agricoles et industrielles</li> <li>Pollution métallique liée aux anciennes activités des mines</li> </ul>	<p>Tout le bassin versant</p> <p>Vallée de l'Ardèche, Lignon, Bourges, Fontaulière, Beaume, Chassezac, Volane, Ligne</p> <p>Moyenne et basse vallée de l'Ardèche, Beaume aval, Chassezac aval, Luol</p> <p>Vallée de l'Ardèche, Auzon, Beaume, Chassezac</p> <p>Tout le bassin versant</p> <p>Ligne, Alune</p>	<p><b>Quantité</b> : dilution artificielle pour l'Ardèche et le Chassezac  <b>Qualité/Milieu</b> : bonnes capacités autoépuratoires des cours d'eau,  <b>Usage</b> : efforts réalisés en matière de traitement des rejets domestiques et agricoles</p> <p><b>Quantité</b> : phénomène aggravé par la faiblesse des débits (cf quantité -faibles débits d'étiages naturels)  <b>Qualité/Milieu</b> : perturbations pour les populations aquatiques  <b>Usage</b> : traitement des rejets ne permet pas l'élimination systématique de ces paramètres ; limitation des usages récréatifs par non atteinte d'objectifs qualitatifs élevés ; nombreux rejets.</p> <p><b>Quantité</b> : favorisés par la faiblesse des débits qui entraînent une hausse des températures  <b>Qualité/Milieu</b> nuisances pour les populations aquatiques  <b>Usage</b> : perturbations des usages récréatifs</p> <p><b>Quantité</b> : aggravation par lessivage des sols, ruissellement urbain  <b>Qualité/Milieu</b> : perturbations des populations et les milieux aquatiques  <b>Usage</b> : problème des réseaux d'assainissement ; saturation des ouvrages de traitement ; perturbations des usages récréatifs à l'aval des agglomérations (cf usages)</p> <p><b>Quantité</b> : pollutions marginales  <b>Qualité/Milieu</b> : manque de connaissance sur les pesticides et métaux présents dans les cours d'eau ; rejets des activités agricoles d'élevage (eaux blanches des salles de traite) et piscicultures  <b>Usages</b> : assainissement des caves viticoles réalisé pour les caves coopératives, pas pour les caves particulières ; raccordement des industries sur les ouvrages d'assainissement (ex : Aubenas)</p> <p><b>Quantité</b> : nette amélioration sur la Ligne depuis la mise en œuvre d'un système d'assainissement  <b>Qualité/Milieu</b> : graves conséquences pour les populations piscicoles et la santé publique  <b>Usage</b> : pourrait remettre en cause la pratique d'activités récréatives ; persistance des pollutions des eaux des mines de Largentière</p>	<p><b>Définir des objectifs de qualité des cours d'eau</b> qui permettent la préservation des milieux aquatiques et la satisfaction et la pratique des usages</p> <p>Réalisation de schémas <b>d'assainissement pluvial en favorisant l'assainissement alternatif pour les zones urbaines</b> en priorité</p>

Thématique qualité			
Synthèse de l'état des lieux	Secteurs géographiques	Analyse diagnostique	Pistes, orientations et outils
<p><b>Qualité des eaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 70 % des foyers en assainissement autonome</li> <li>• Efforts importants des collectivités dans le domaine de l'assainissement collectif</li> <li>• Nombreux rejets non traités</li> <li>• Parc épuratoire fonctionne à 60% de sa capacité nominale</li> <li>• Inadéquation parfois des solutions d'assainissement</li> <li>• Forte production de boues et de matières de vidange</li> </ul>	Tout le bassin versant	<p><b>Qualité/Milieu</b> : conséquence de l'habitat dispersé et des contraintes topographiques ; rejets diffus moins perturbants pour la qualité des milieux quand les systèmes d'assainissement autonome fonctionnent correctement</p> <p><b>Usage</b> : pas d'organisation des collectivités en vue de la surveillance et du contrôle de l'assainissement autonome, obligation réglementaire faiblement assimilée</p>	<p><b>Améliorer la connaissance et organiser la gestion de l'assainissement autonome, mettre en place les Services Publics de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)</b></p> <p><b>Poursuivre les efforts qualitatifs</b> réalisés en matière d'assainissement <b>collectif</b> (amélioration du fonctionnement des systèmes réseaux – station, mise en place de traitements tertiaires de décontamination bactériologique et de traitement azote et phosphore pour les grosses unités de traitement</p> <p>Définir des préconisations pour le <b>traitement et le devenir des boues et matières de vidange</b> sur la base du schéma de gestion en cours</p> <p>Accroître la vigilance sur les épandages sauvages et sensibiliser les acteurs</p>
	Tout le bassin versant	<p><b>Quantité</b> : construction de 75 STEP pour capacité nominale totale de traitement de 125 000 EH</p> <p><b>Qualité/milieu</b> : amélioration de la qualité des eaux des principaux cours d'eau ; gain d'une classe de qualité pour la vallée de l'Ardèche</p> <p><b>Usage</b> : activités récréatives nécessitent des performances épuratoires</p>	
	Tout le bassin versant, en particulier Auzon (rive droite), Volane, Bourges	<p><b>Quantité</b> : pollutions diffuses, problématique quand faibles débits</p> <p><b>Qualité/milieu</b> : dégradation de la qualité et problème sanitaire</p> <p><b>Usage</b> : nuisible pour les usages les plus exigeants</p>	
	Tout le bassin versant	<p><b>Quantité / Qualité</b> : surdimensionnement des ouvrages induit fréquemment un mauvais fonctionnement du unités de traitement en dehors de la période estivale</p> <p><b>Usage</b> : surdimensionnements des ouvrages pour traiter la pollution en période estivale ; lourds investissements des collectivités pour faire face à l'augmentation de population induite par le tourisme</p>	
	Tout le bassin	<p><b>Quantité / Qualité</b> : forte variation des flux de pollution</p> <p><b>Usage</b> : forte variation de la population entre période estivale et reste de l'année</p>	
	Tout le bassin	<p><b>Usage</b> : pas d'organisation du devenir et du traitement de ces déchets au niveau local, coût de traitement élevés</p> <p><b>Qualité/Milieu</b> : dégradation par épandages sauvages</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte vulnérabilité des aquifères</li> </ul>	Tout le bassin versant	<p><b>Qualité/Milieu</b> : aquifères karstiques les plus fragiles</p> <p><b>Usages</b> : fortes sensibilités à l'occupation des sols et aux activités humaines ; pas de réglementation des activités sur les secteurs sensibles, thermalisme et eaux minérales fortement concernés</p>	Améliorer la connaissance des eaux souterraines en vue de leur protection

Thématique qualité			
Synthèse de l'état des lieux	Secteurs géographiques	Analyse diagnostique	Pistes, orientations et outils
<p><b>Qualité des eaux (suite)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Multiplication des forages particuliers, absence de recensement, non application de la réglementation</li> </ul>	Tout le bassin versant	<p><b>Qualité/milieu</b> : risque de transfert de pollution à partir de la surface ou des différents horizons géologiques vers les aquifères</p> <p><b>Quantité</b> : impact difficile à évaluer mais effet potentiel en période de crise</p> <p><b>Usages</b> : risque potentiel pour l'AEP</p>	Améliorer la connaissance des forages existants, s'assurer du respect de la réglementation pour les forages futurs
<p><b>Qualité physique des cours d'eau – transport solide</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Déficit de matériaux : abaissement du lit et érosion de berges</li> <li>Engravements ponctuels</li> <li>Méconnaissance du transport solide</li> <li>Espaces de mobilité des cours d'eau restreints</li> </ul>	<p>Ardèche, Chassezac, Ibie</p> <p>Tout le bassin versant à proximité d'ouvrages perturbants</p> <p>Ardèche, Chassezac, Beaume, Ibie</p> <p>Moyennes et basses vallées</p>	<p><b>Quantité</b> : perturbations hydrauliques (cf crue) abaissement des nappes d'accompagnement, diminution des réserves alluvionnaires</p> <p><b>Qualité/Milieu</b> : substratum rocheux mis à nu et berges érodées induisent une réduction des capacités d'habitats, déconnexion des zones humides associées, réduction des capacités autoépuration</p> <p><b>Usage</b> : extractions massives passées de matériaux, diminution des apports provenant des têtes de bassin par fermeture des milieux ; limitation des activités récréatives par aggravation des débits et dégradation de la qualité</p> <p><b>Quantité</b> : aggravation des risques hydrauliques</p> <p><b>Usage</b> : nombreux atterrissement liés à la présence de seuils (cf usages), traitement des atterrissements thème particulièrement sensible</p> <p>Manque de connaissance et d'études techniques</p> <p>Défaut d'information des particuliers et des collectivités, perception émotionnelle et pressions sociales fortes pour des interventions ponctuelles et souvent incohérentes</p> <p><b>Quantité</b> : diminution des capacités de dissipation de l'énergie des cours d'eau par réduction des phénomènes d'érosion de berges (artificialisation des berges) ; aggravation de temps de transfert</p> <p><b>Qualité/Milieu</b> : réduction des espaces naturels et notamment des bandes boisées en bord de rivière ;</p> <p><b>Usages</b> : endiguements pour l'agriculture essentiellement</p>	<p>Définir un <b>profil en long d'équilibre</b> des cours d'eau et des <b>règles de gestion du transport solide</b> notamment des bancs figés et des atterrissements</p> <p>Participation des usagers à la mise en œuvre des travaux définis dans les plans de gestion</p> <p><b>Etude du transport solide</b></p> <p>Réflexion sur la <b>reconquête des espaces de divagation</b> voire la suppression des seuils inutiles en prenant en compte les enjeux économiques</p> <p><b>Etude hydrogéomorphologique</b> des zones à méandres</p>

Thématique qualité			
Synthèse de l'état des lieux	Secteurs géographiques	Analyse diagnostique	Pistes, orientations et outils
<p><b>Patrimoine naturel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrimoine naturel remarquable</li> <li>• Milieux et populations piscicoles perturbées sur les 3/4 du bassin</li> <li>• Perte d'habitats naturels des milieux des annexes hydrauliques</li> <li>• Présence d'ouvrages infranchissables pour les espèces migratrices (alose, lamproie) et salmonicoles</li> <li>• Présence d'espèces endémiques et/ou protégées animales (apron, barbeau méridional, alose, loutre, odonates, chiroptères...) et végétales (peupliers noirs...)</li> </ul>	<p>Tout le bassin versant</p> <p>Bassin du Chassezac Tout le bassin versant excepté zones amont</p> <p>Moyenne Ardèche, bas Chassezac</p> <p>Vallée de l'Ardèche, basse vallée du Chassezac</p> <p>Ardèche moyenne et aval (alose, lamproie, apron)</p> <p>Beaume aval (apron)</p> <p>Cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie</p>	<p><b>Qualité/milieu</b> : diversité de paysages et biodiversité ; espèces rares inféodées à des habitats spécifiques</p> <p><b>Usage</b> : nombreuses procédures de gestion et / ou de protection des espaces naturels, de la faune et la flore ; qualité des milieux et des paysages à la base de l'activité touristique</p> <p><b>Qualité</b> : existence de rejets diffus non traités, brusques variations de température</p> <p><b>Quantité</b> : faiblesse des débits d'étiage et variabilité de débits (cf quantitatif-lâchers hydroélectriques)</p> <p><b>Qualité/milieu</b> : abaissement du lit et diminution des espaces de mobilité</p> <p><b>Quantité</b> : diminution des fonctionnalités épuratoires et dissipation de l'énergie</p> <p><b>Usage</b> : pressions sur les fonds de vallées ; fort intérêt patrimonial</p> <p><b>Qualité/milieu</b> : compartimentation du milieu</p> <p><b>Usage</b> : programme de reconquête des axes de migration des espèces piscicoles migratrices</p> <p><b>Usage</b> : activités ont conduit à la régression de ces espèces dans la plupart des cours d'eau du bassin versant (barrages, pollution, extractions, prélèvements ...)</p> <p><b>Qualité/Milieu</b> : ces espèces constituent une richesse patrimoniale pour le bassin versant de l'Ardèche</p>	<p>S'appuyer sur les démarches existantes (Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, Life) pour définir des règles de gestion adaptées</p> <p>Gérer la fréquentation/ Schéma de cohérence des activités de loisirs</p> <p>Préservation des espèces et de leurs biotopes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude en cours dans le cadre du programme Life Apron (CREN/CSP),</li> <li>• Plan Migrateur Rhône Méditerranée pour l'alose,</li> <li>• Réflexion sur le barbeau méridional, écrevisses à pattes blanches,</li> <li>• Habitats d'intérêts communautaires liés aux cours d'eau</li> </ul>
<p><b>Qualité des milieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombreuses décharges sauvages, dépôts illégaux</li> <li>• Fort développement d'espèces végétales envahissantes (robinier faux acacias, ailante, renouée du Japon, ambrosies)</li> </ul>	<p>Tout le bassin versant, boucle d'Aubenas en particulier</p> <p>Tout le bassin versant</p>	<p><b>Usage</b> : - les activités du bâtiment et des travaux publics génèrent de gros volumes de matériaux et ne disposent que de peu ou pas de décharge de classes 2 ; réglementation peu respectée</p> <p><b>Qualité/Milieu</b> : diminution diversité des espèces végétales, régression des espèces autochtones ; fragilisation de la tenue des berges et aggravation de l'érosion</p> <p><b>Usage</b> : problème de santé publique lié à l'ambrosie</p>	<p><b>Réflexion sur un plan de lutte contre les décharges sauvages en bord de cours d'eau</b></p> <p><b>Réflexion sur la lutte contre les espèces envahissantes</b></p>

Thématique usages			
Synthèse de l'état des lieux	Secteurs géographiques	Analyse diagnostique	Pistes, orientations et outils
<p><b>Occupation de l'espace et inondations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque ou modification des modes d'entretien des bords de cours d'eau</li> <li>• Territoire à dominante rurale</li> <li>• Urbanisation et installation de l'activité touristique dans les fonds de vallées</li> <li>• Existence de nombreux PPR approuvés</li> <li>• Absence de gestion globale et cohérente de l'entretien des cours d'eau</li> </ul>	Tout le bassin versant	<p><b>Quantité</b> : modification voir perturbation des conditions d'écoulement par manque d'entretien de la végétation</p> <p><b>Qualité/milieu</b> : modification du paysage et des fonctionnalités des milieux annexes</p> <p><b>Usage</b> : fermeture de l'espace ; désengagement des propriétaires riverains, prise en charge sectorielle de l'entretien par les collectivités</p>	<p><b>Mise en place de modes de gestion appropriés aux zones d'expansion de crues</b></p> <p><b>Mieux prendre en compte les Zones d'Expansion de Crue et les zonations des PPR dans les documents d'urbanisme</b></p> <p><b>Appuyer l'élaboration de programmes d'intervention globaux et cohérents</b></p> <p><b>Etude de la structuration du territoire pour la gestion des rivières</b></p>
	Tout le bassin versant	<p><b>Qualité/milieu</b> : paysages façonnés par l'agriculture par l'occupation de l'espace et l'entretien, spécificité de certains milieux ; perturbation des petits chevelus en plaine (recalibrages, suppression ripisylve...)</p> <p><b>Quantité</b> : impact positif de certaines pratiques agricoles sur la dynamique des crues par le biais des Zones d'Expansion de Crue (prairies, bandes boisées...); impact négatif sur le ruissellement (désherbage, disparition de la ripisylve...)</p> <p><b>Usage</b> : menaces ponctuelles sur le patrimoine agricole</p>	
	Moyenne et basses vallées	<p><b>Quantité</b> : diminution du temps de transfert des eaux par imperméabilisation des sols et réduction des zones d'expansion de crues</p> <p><b>Qualité/Milieu</b> : pression foncière en fond de vallée, disparition d'habitats, pertes de l'équilibre biologique, diminution des capacités autoépuratoires des cours d'eau</p> <p><b>Usage</b> : populations et biens vulnérables</p>	
	Moyenne et basses vallées	<p><b>Usage</b> : connaissance du risque sur les cours d'eau principaux mais peu voir pas de plans de secours communaux ; tous les PPR ne sont pas approuvés (25 PPR approuvés sur 48 prescrits ou en cours de prescription); contraintes sur le développement de l'urbanisme et des activités</p>	
	Tout le bassin versant sauf Ardèche et Beaume	<p><b>Quantité/Qualité/Milieu</b> : Existence de plans de gestion de l'entretien de la végétation et du transport solide sur les bassins structurés ; interventions ponctuelles menées sur les autres secteurs ne permet pas une prévention efficace du risque inondation</p> <p><b>Usage</b> : difficultés de pérennisation des interventions et de maintien des plus petites structures (Beaume-Drobie et Ibie)</p>	



## Thématique usages (suite)

Synthèse de l'état des lieux	Secteurs géographiques	Analyse diagnostique	Pistes, orientations et outils
<p><b>Prélèvements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Restrictions en période de sécheresse des prélèvements agricoles et domestiques</li> </ul> <p><b>Prélèvements AEP et domestiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Insuffisance de la mise en place et de la mise en œuvre des périmètres de protection des captages</li> <li>Forte augmentation des besoins en eau en période estivale</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>AEP sur la base de sources nombreuses</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>Origine de l'AEP faiblement diversifiée et basée sur des prélèvements en rivières ou les nappes alluviales d'accompagnement</li> </ul>	<p>Tout le bassin versant</p> <p>Tout le bassin versant</p> <p>Tout le bassin versant</p> <p>Têtes de bassins</p> <p>Vallée de l'Ardèche, parties moyennes et basses des vallées</p>	<p><b>Quantité</b> : ressources faiblement disponibles  <b>Qualité/Milieu</b> : préserver le milieu  <b>Usages</b> : obligation de restreindre une partie des usages pour préserver l'usage AEP et le milieu ; arrêtés de sécheresse faiblement suivis par les usagers, peu de moyens de surveillance et de communication</p> <p><b>Qualité/Milieu</b> : principales ressources AEP très vulnérables et pas sécurisées ; difficultés de mise en œuvre technique et financière  <b>Usages</b> : absence de réglementation des usages sur les secteurs nécessaires de protéger pour la protection de la ressource</p> <p><b>Quantité</b> : augmentation des prélèvements (ex : mise en œuvre du dispositif Pont de Veyrières), aggravation des débits d'étiage (cf quantité-débit d'étiage faible) ; besoins en eau pour la lutte incendie ; difficultés de certaines communes pour garantir la fourniture AEP en période de sécheresse  <b>Qualité/Milieu</b> : dégradation de la qualité des cours d'eau (cf qualité-altérations ponctuelles)  <b>Usage</b> : augmentation de la population du fait de l'activité touristique ; ressource en eau disponible facteur limitant du développement de l'urbanisation et des activités</p> <p><b>Quantité</b> : sources à débits faibles à très faibles, d'intérêt local  <b>Qualité/Milieu</b> : peu ou pas de problèmes de qualité pour l'exploitation sauf présence de métaux en certains points ;  <b>Usage</b> : coûts élevés pour les communes pour la surveillance et la mise en conformité aux normes en vigueur ; faible nombre d'habitants par points de prélèvement ; difficultés en milieu rural d'appliquer la réglementation nationale (périmètres de protection, analyses)</p> <p><b>Quantité</b> : faible diversité entraîne une grande insécurité de l'AEP et une pression importante de prélèvement ; aggravation des débits d'étiage (cf quantité-débit d'étiage faible) ;  <b>Qualité/Milieu</b> : forte sensibilité de l'AEP  <b>Usage</b> : limitation du développement de l'urbanisme et des activités ; nombre d'habitants élevé par prélèvements</p>	<p><b>Cf problématique quantité</b></p> <p><b>Réflexion sur la gestion de crise, les moyens de contrôle et les moyens de sensibilisation</b></p> <p><b>Sécuriser la qualité de la ressource</b> destinée à la consommation humaine en fixant des dates limites de mise au norme</p> <p>Améliorer la connaissance des prélèvements</p> <p>Définir les zones prioritaires pour la mise en œuvre de schéma de mise en cohérence de l'AEP ; schéma de bassin de l'AEP avec volet besoins/ressources</p> <p>Etudier les possibilités de diversification de l'origine de l'AEP et identifier les zones à protéger dans cette optique, rechercher des ressources de substitution</p>

Thématique usages			
Synthèse de l'état des lieux	Secteurs géographiques	Analyse diagnostique	Pistes, orientations et outils
<p><b>Prélèvements AEP (suite)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme AEP Pont de Veyrières inachevé</li> <li>Accès des foyers au réseau AEP non généralisé</li> <li>Faible structuration des collectivités</li> <li>Méconnaissance des capacités et du fonctionnement des ressources aquifères déjà exploitées</li> <li>Difficulté d'exploitation des eaux souterraines et des sources en zone calcaires et grès</li> </ul>	<p>Vallée de l'Ardèche, Beaume, Chassezac</p> <p>Têtes de bassin</p> <p>Têtes de bassin</p> <p>Tout le bassin</p> <p>Basses et moyennes vallées de l'Ardèche, du Chassezac, de la Beaume, de la Ligne, de l'Auzon, bassin de l'Ibie</p>	<p><b>Quantité</b> : réserve constituée permet substitution partielle aux prélèvements AEP dans les eaux superficielles et les nappes d'accompagnement ; 75% du volume autorisé pour l'AEP est actuellement utilisé ; 25 % restant devrait permettre de répondre aux besoins actuels si extension du réseau, mais au détriment du volume disponible pour le soutien d'étiage ; non réalisation d'extension/antenne vers d'autres sous bassins accroît la pression sur les ressources exploitées (ex : pompage dans la Beaume) ; stratégie AEP non conduite à son terme</p> <p><b>Qualité/Milieu</b> : ressource non sécurisée ; assainissement des hameaux situés à l'amont non réalisé</p> <p><b>Usage</b> : raccordement au réseau devrait permettre de réduire les difficultés AEP des communes</p> <p><b>Qualité/milieu</b> : ressources non contrôlées et non protégées</p> <p><b>Quantité</b> : difficultés pour garantir la fourniture de l'eau potable</p> <p><b>Usages</b> : difficultés techniques et financières des collectivités pour l'extension des réseaux ou leur renforcement</p> <p><b>Quantité</b> : pas de mise en commun des ressources</p> <p><b>Usages</b> : capacités techniques et financières limitées</p> <p><b>Qualité/milieu</b> : méconnaissance des impacts sur les milieux associés</p> <p><b>Quantité</b> : méconnaissance du point d'équilibre</p> <p><b>Usages</b> : dangerosité du développement de la pression sur la ressource sans en mesurer les impacts</p> <p><b>Quantité</b> : manque de connaissance des réservoirs aquifères ; débits des sources variables ;</p> <p><b>Qualité/Milieu</b> : grande variabilité de la qualité ; nécessité de mettre en œuvre des périmètres de protection sur des surfaces importantes</p> <p><b>Usages</b> : coût des études de connaissances, coût d'exploitation</p>	<p>Réflexion à conduire sur la <b>stratégie pour l'AEP</b> menée dans les années 80</p> <p>Cf <b>schéma AEP</b></p> <p>Aide à la <b>structuration des collectivités</b></p>

Thématique usages			
Synthèse de l'état des lieux	Secteurs géographiques	Analyse diagnostique	Pistes, orientations et outils
<p><b>Prélèvements agricoles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de seuils pour l'alimentation de canaux d'irrigation</li> <li>Nombreux prélèvements par pompages</li> </ul> <p><b>Prélèvements industriels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Activité industrielle faiblement développée sur le territoire</li> <li>Présence de petits ouvrages hydrauliques : production d'électricité, anciens moulins</li> </ul>	<p>Moyenne et basse vallée de l'Ardèche, Beaume, Auzon, Claduègne, haut Chassezac</p> <p>Tout le bassin versant</p> <p>Vallée de l'Ardèche, bassin Volane Bézorgues, Beaume</p>	<p><b>Quantité</b> : malgré stagnation de l'activité agricole, impacts des prélèvements et des dérivations importants et aggravation des débits d'étiage en période la plus sensible (cf quantitatif – débits étiages faibles) ; drainage et évacuation d'une partie des eaux en période de crues</p> <p><b>Qualité/Milieu</b> : alimentation de la nappe d'accompagnement, alimentation hydrique de la ripisylve ; intérêt patrimonial et paysager</p> <p><b>Quantité</b> : estimation difficile à ce jour ; travail de d'inventaire en cours par la Chambre d'Agriculture</p> <p><b>Qualité/Milieu</b> : impacts fortement les cours d'eau dont l'étiage n'est pas soutenu</p> <p><b>Usages</b> : conflits d'usages latents avec activités de loisirs l'AEP et la préservation de la qualité du milieu ; stagnation voir diminution des prélèvements dans les réseaux d'irrigation (réseaux CNABRL)</p> <p><b>Quantité</b> : impact des dérivations (cf quantité – débits étiage sévères)</p> <p><b>Qualité/Milieu</b> : compartimentation des milieux aquatiques, blocage de la circulation des poissons notamment migrateurs ; transport solide perturbé</p> <p><b>Usage</b> : problème de sécurité et impact sur le fonctionnement des frayères liés au fonctionnement par éclusées</p>	<p>Améliorer et définir des <b>règles de gestion des ouvrages d'irrigation</b></p> <p>Accompagner la démarche menée par la Chambre d'Agriculture</p> <p>Réflexion à conduire avec les services de l'Etat sur l'autorisation d'exploitation : <b>fonctionnement des ouvrages et entretien du cours d'eau dans la zone d'influence</b></p>
<p><b>Eau et aménagement du territoire</b></p> <p>Nombreuses démarches menées en parallèle par les acteurs de l'aménagement du territoire susceptibles d'interagir avec la gestion de l'eau</p>	<p>Tout le bassin versant</p>	<p><b>Quantité</b> : tout nouveau prélèvement impactera la ressource en eau ; projets modifiant l'occupation des sols peuvent aggraver les débits de crue</p> <p><b>Qualité/Milieu</b> : tout rejet supplémentaire peut impacter la qualité de l'eau</p> <p><b>Usage</b> : sont particulièrement concernés les projets consommateurs d'eau, à l'origine de rejets importants ou d'imperméabilisation des sols</p>	<p>Mettre en cohérence les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire : enjeu majeur</p>
<p><b>Activité touristique</b></p> <p>Forte augmentation de la population en période estivale (multiplication de la population en place par 2,5)</p>	<p>Tout le bassin versant</p>	<p><b>Quantité</b> : forte augmentation des besoins AEP (cf prélèvements AEP)</p> <p><b>Qualité/Milieu</b> : forte fréquentation des milieux aquatiques ; forte augmentation de la charge polluante domestique</p> <p><b>Usage</b> : surdimensionnement des ouvrages de traitement (cf qualité – rejets domestiques) ; fort impact financier sur la population locale pour la réalisation des infrastructures</p>	<p>Cf quantité, qualité</p>

Thématique usages			
Synthèse de l'état des lieux	Secteurs géographiques	Analyse diagnostique	Pistes, orientations et outils
<p><b>Rappel état des lieux DCE :</b></p> <p>4 masses d'eau classées en risque de non atteinte du bon état écologique en 2015 du fait des pressions induites par l'activité touristique</p>	<p>Beaume à l'aval de l'Alune (1 masse d'eau), Ardèche à l'aval de la confluence avec la Fontaulière jusqu'à la confluence avec le Rhône (3 masses d'eau)</p>		<p>Nécessité d'élaborer un programme global et cohérent pour atteindre le bon état des cours d'eau en 2015</p>
<p><b>Activités de loisirs de pleine nature</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte fréquentation des milieux aquatiques en période estivale</li> <li>• Territoire support de nombreuses activités liées à l'eau : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Baignade : activité présente sur tout le linéaire des cours d'eau</li> <li>• Canoë kayak – raft : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activité touristique</li> <li>- Activité sportive</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<p>Moyennes et basses vallées de l'Ardèche, du Chassezac, de la Beaume, de l'Auzon</p> <p>Tout le bassin versant</p> <p>Moyenne vallée et gorges de l'Ardèche, bas Chassezac</p> <p>Ardèche et principaux affluents</p>	<p><b>Qualité/Milieu :</b> perturbations et nuisances pour les milieux aquatiques par sur fréquentation ; modification des paysages ; ouverture de nombreux accès aux cours d'eau par les professionnels</p> <p><b>Usage :</b> activité touristique basée sur le développement des activités de pleine nature ; fermeture des accès aux cours d'eau par les propriétaires riverains</p> <p><b>Quantité :</b> nécessite des quantités d'eau suffisante pour la pratique de l'usage</p> <p><b>Qualité/milieu :</b> nécessite une qualité d'eau baignade ; nuisances pour les milieux et les populations en période estivale</p> <p><b>Usage :</b> atteinte de norme qualitative exigeante, conflits d'usages existants ou latents avec les prélèvements (cf quantité – faibles débits d'étiages naturels) ; réglementation peu ou pas mise en œuvre (surveillance des baignades), absence de cadre cohérent</p> <p><b>Quantité :</b> nécessite des quantités d'eau suffisante, conditionné par les dispositifs de soutien d'étiage</p> <p><b>Qualité/milieu :</b> impacts sur les milieux, occupation des bords de rivière</p> <p><b>Usage :</b> risques de conflits latents potentiels avec les autres activités</p> <p><b>Quantité :</b> en période de forts débits</p> <p><b>Qualité/milieu :</b> pratique plus diffuse, moins impactant</p> <p><b>Usage :</b> activité décalée avec la pratique touristique ; conventionnement avec EDF pour la mise en œuvre de lâchers lors d'événements sportifs</p>	<p>Nécessité d'assurer la cohérence et la gestion des activités et la préservation des milieux :</p> <p>réalisation d'un <b>schéma d'organisation et d'accompagnement des activités de loisirs liées au cours d'eau</b></p> <p>Garantir la sécurité des usagers et l'équilibre des écosystèmes aquatiques</p>

Thématique usages			
Synthèse de l'état des lieux	Secteurs géographiques	Analyse diagnostique	Pistes, orientations et outils
<b>Activités de loisirs de pleine nature (suite)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Canyoning/ randonnée aquatique : pratique en plein essor sur les têtes de bassin</li> <li>• Spéléologie</li> <li>• Pêche</li> <li>• Escalade</li> <li>• Randonnée / VTT</li> </ul>	Borne, Chassezac, Bézorgues, Bourges	<p><b>Quantité</b> : pratique particulièrement dangereuse lors des phénomènes pluvieux</p> <p><b>Qualité/milieu</b> : impacts potentiels forts sur les petits cours d'eau</p> <p><b>Usage</b> : absence de cohérence et de gestion du risque ; conflits existants avec usage pêche ; participe à la diversification de l'offre des activités de loisirs pour le tourisme</p>	Cf page précédente
	Secteurs karstiques	<p><b>Quantité</b> : pratique particulièrement dangereuse lors des phénomènes pluvieux</p> <p><b>Qualité/milieu</b> : amélioration de la connaissance du monde souterrain</p> <p><b>Usage</b> : participe à la diversification de l'offre des activités de loisirs pour le tourisme</p>	
	Tout le bassin versant	<p><b>Quantité/Qualité/milieu</b> : conflits existants et latents entre préservation des débits biologiques et activités de prélèvements ; gestion piscicole, alevinage, introduction d'espèces sur-densitaires ;</p> <p><b>Usage</b> : conflits existants ou latents avec autres pratiques récréatives (canyoning, canoë kayak dans les secteurs très fréquentés) ; grande importance de la pêche estivale (permis pêche)</p>	
	Secteurs de gorges en bord de cours d'eau	<p><b>Qualité/milieu</b> : forte sensibilité des milieux rupestre</p> <p><b>Usage</b> : convention de gestion existante ; réglementation parfois non respectée/pratiques sauvages ; participe à la diversification de l'offre des activités de loisirs pour le tourisme</p>	
	Tout le bassin versant	<p><b>Qualité/milieu</b> : peu d'influence en raison de l'état actuel du développement de la pratique</p> <p><b>Usage</b> : pas de lien avec les autres activités ; participe à la diversification de l'offre des activités de loisirs pour le tourisme</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité économique d'importance des stations thermales (Saint-Laurent-les-Bains, Neyrac-les-Bains et Vals-les-Bains) et des eaux minérales</li> </ul>	Ardèche Amont et affluents, Volane, Borne	<p><b>Quantité / Qualité</b> : forte vulnérabilité des aquifères</p> <p><b>Usage</b> : image de santé - bien être pour le territoire ; exploitation et mise au norme nécessitent d'importants moyens ;</p>	

Thématique usages			
Synthèse de l'état des lieux	Secteurs géographiques	Analyse diagnostique	Pistes, orientations et outils
<p><b>Hydroélectricité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de 2 complexes hydroélectriques</li> </ul>	Ardèche, Chassezac	<p><b>Quantité</b> : soutien d'étiage ; atténuation des crues fréquentes ; perturbation du régime hydrologique (cf quantité)</p> <p><b>Qualité/Milieu</b> : perturbation des milieux par les éclusées, atténuation par ouvrages de démodulation ; DCE : classement du Chassezac en Masse d'Eau Fortement Modifiée (MEFM) ; perturbation du transport solide (cf qualité – transport solide)</p> <p><b>Usage</b> : ouvrages d'intérêt national ; mis en avant par la directive sur les énergies renouvelables ; risques potentiels pour les activités dans le lit du cours d'eau</p>	<p>Cf : <b>débits objectifs</b></p> <p>Réflexion avec les services de l'Etat, SDEA et EDF sur les modalités de gestion des ouvrages</p>
<p><b>Extractions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Activités passées dans les lits mineurs des cours d'eau</li> <li>Activité en cours dans les lits majeurs</li> <li>Présence d'anciennes carrières en bordure de cours d'eau</li> </ul>	<p>Ardèche, Chassezac, Beaume</p> <p>Vallée de l'Ardèche</p> <p>Basse et moyenne vallée de l'Ardèche</p>	<p><b>Quantité</b> : extractions ont conduit à l'abaissement du lit et des nappes d'accompagnement</p> <p><b>Qualité/Milieu</b> : perturbation du transport solide et des milieux (cf qualité – transport solide)</p> <p><b>Usage</b> : activité aujourd'hui proscrite</p> <p><b>Quantité</b> : risque de capture lorsque l'extraction est plus basse que le niveau du lit mineur ; aggravation du risque crue (relation transport solide/transport liquide)</p> <p><b>Qualité/Milieu</b> : modification locales du milieu ; retard de la recharge solide</p> <p><b>Usage</b> : participent modestement à l'activité économique locale</p> <p><b>Quantité</b> : possibilité de capture, perturbations hydrauliques, risque d'érosion progressive et régressive spectaculaire</p> <p><b>Qualité/Milieu</b> : nappe d'accompagnement mise à nue, augmentation de la vulnérabilité de l'aquifère</p> <p><b>Usage</b> : possibilités d'activités récréatives sur ces milieux après restauration</p>	<p>Etude du transport solide</p> <p>Définition du profil en long et de règles de gestion</p> <p>Etude hydrogéomorphologique, réaménagement écologique</p>